



Moulins, le 2 avril 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

PAC – Campagne 2019 Télédéclaration des demandes d'aides

La télédéclaration PAC est ouverte du 1^{er} avril jusqu'au 15 mai 2019 inclus. Elle est à réaliser *via* le site TéléPAC à l'adresse suivante : www.telepac.agriculture.gouv.fr

Pour se connecter au site, les agriculteurs ont besoin de leur numéro package, de leur mot de passe et éventuellement du code Télépac adressé par courrier en août 2018.

Une assistance téléphonique uniquement est mise en place à la direction départementale des territoires :

- soit par le numéro vert 0800 22 13 71,
- soit via le standard du service au 04 70 48 77 51.

Les exploitants souhaitant faire réaliser leur déclaration PAC par un prestataire sont invités à se rapprocher des organismes de service dans les meilleurs délais.

Les documents accompagnant la déclaration PAC sont à télécharger en priorité dans l'espace prévu dans les dossiers TéléPAC ou sont à envoyer sur l'adresse mail suivante :

ddt-instruction-pac@allier.gouv.fr

Attention, les formulaires de transfert de DPB (droit à paiement de base) et les demandes de dotation en DPB par la réserve (jeunes agriculteurs et nouveaux installés) sont à envoyer ou à déposer en format papier en original (DDT, Service PAC/DPB, 51 boulevard Saint-Exupéry, CS 30 110 – 03 403 YZEURE cedex).

Les exploitants ont par ailleurs accès dans Télépac à un espace personnel dans lequel ils peuvent trouver des informations sur leurs courriers et leurs aides. En particulier, cet espace personnel permet de consulter, pour chaque campagne, le montant des aides déjà versées ainsi que les éléments pris en compte pour chaque paiement.

Enfin, un nouveau service est également mis en place, pour les exploitants qui le souhaitent, leur permettant de recevoir une notification automatique par courriel chaque fois qu'un nouveau courrier à leur attention est mis en ligne sur leur espace Télépac.

Pour toute question, vous pouvez vous adresser à la DDT de l'Allier :

- par mél à l'adresse suivante : ddt-instruction-pac@allier.gouv.fr
- par téléphone au 04 70 48 77 51

Contact presse

Préfecture de l'Allier – Communication interministérielle
Céline Bonnet 04 70 48 33 10 - Christine de Rodellec 04 70 48 30 36
pref-communication@allier.gouv.fr

2, rue Michel de l'Hospital- 03 016 Moulins Cedex

www.allier.gouv.fr



L'accueil général de la préfecture est ouvert du lundi au vendredi de 8h15 à 17h00